



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 9 février 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame WINDELS, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Madame LENOEL
Madame TERRIER

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-008 AVIS SUR LE PADD DU PLUI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-12,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juillet 2021 prescrivant l'élaboration du PLUi et définissant les modalités de concertation,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) transmis à la commune comme support au débat,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD, Monsieur le Maire invite les élus à débattre des orientations générales de ce document et à en prendre acte.

Plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour exposer leur point de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

- la mobilité entre les différentes communes hors les 2 pôles,
- l'unité historique et patrimonial peu abordé, peu valorisé,
- la volonté de l'intercommunalité de favoriser le bio sur le territoire.

Le Maire prend acte des remarques formulées et remercie tous les élus qui ont contribué au débat sur le PADD. Il précise que ce dernier fera l'objet d'un débat au conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Nacre.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du PADD du Plan local d'urbanisme intercommunal.

VOTE : POUR : 17

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI

